



## Une journée pour les aidants qui s'épuisent à la tâche

Environ 11 millions de personnes assistent au quotidien un proche malade, handicapé ou très âgé. Beaucoup doivent concilier cette aide avec leur travail.



S'occuper d'un enfant - ou d'un parent - malade peut prendre beaucoup de temps. © AP-HM/SIPA

Une journée nationale par an pour les 11 millions de Français – parents, conjoints ou enfants – qui aident quotidiennement un proche malade ou très âgé à vivre mieux, c'est bien peu. Mais ce jeudi 6 octobre est l'occasion de parler de ceux qui dépensent sans compter leur énergie et leur temps pour rendre la vie d'un autre plus facile à supporter, voire plus agréable. C'est aussi le moment de les informer sur leurs droits, les services dont ils peuvent bénéficier ainsi que les démarches à effectuer pour alléger leur vie de tous les jours.

Le Baromètre des aidants , réalisé par BVA pour la Fondation April, permet de mieux connaître ces individus généreux : ce sont des femmes (56 %), des personnes âgées de plus de 50 ans (55 %) et des actifs (53 %, dont 42 % de salariés). Évidemment, consacrer du temps aux autres n'est pas sans conséquence sur la vie professionnelle : 58 % des aidants déclarent avoir du mal à concilier travail et obligations familiales, 33 % notent un impact négatif sur leur boulot. Mais la situation est paradoxale, selon les spécialistes du soutien psychologique. En effet, se rendre à son bureau, magasin ou atelier constitue évidemment un sas de décompression qui permet d'échanger avec ses collègues, de parler d'autre chose et donc de se changer les idées. Et pourtant, les enquêtes montrent bien qu'il est alors totalement impossible de ne pas penser à la personne dont on a – au moins en partie – la charge.

### RTT et congés pour accompagner un proche

Mais y songer ne signifie pas pour autant en parler. Un salarié concerné sur cinq n'informe pas son employeur de sa situation. La grande crainte est de perdre sa reconnaissance professionnelle, voire un peu de son salaire. En pratique, la moitié des aidants utilisent leurs RTT et congés pour faire face aux besoins, un quart d'entre eux s'arrangent avec leurs collègues, un tiers occupent un emploi à temps partiel et 13 % ont recours à des arrêts maladie (selon une enquête de la Macif menée entre février et juillet 2015).

www.lepoint.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Un dernier point important va être mis en exergue pendant cette journée : les informations concernant l'ensemble des moyens d'assistance et des ressources pouvant être mis à la disposition des salariés aidants. Car il existe bien des possibilités, d'ordre financier, humain ou technique. Or les trois quarts des personnes encore en activité n'en ont pas connaissance. La loi de 2016 relative à « l'adaptation de la société au vieillissement » facilite les conditions pour que les salariés aidants puissent prendre un congé, appelé « congé de proche aidant », de trois mois renouvelables, avec la possibilité de négocier un temps partiel avec leur employeur.

La loi prévoit également le droit au répit pour permettre aux proches aidants de se reposer ou de s'accorder du temps libre. Et, face au nombre croissant de salariés aidants, les grandes entreprises intègrent de plus en plus souvent cette situation à la RSE, un concept avec lequel « elles tiennent compte des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».